

BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 4  
Folio : 1

**PROCES-VERBAL**  
**Séance exceptionnelle**  
**du Conseil d'Administration**  
**16/12/2014**

OBJET

Réservé au  
Directeur  
académique

**Président** : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur  
**Secrétaire** : M. Jean-Luc BERGEROT, Proviseur-Adjoint  
**Membres présents** : 15

La séance du Conseil d'administration est ouverte à 13 h 04 par M. Schwalm, Proviseur, qui constate que le quorum est atteint avec 15 personnes présentes.

Charline Hengy et Dany Barral, représentants des élèves, quittent le CA.

**Le Procès verbal du Conseil d'administration** du 27 novembre 2014 est adopté avec 12 voix pour et une abstention (13 votants).

**Ordre du jour :**

M. Schwalm, Proviseur, présente l'ordre du jour :

- Modification des dates du voyage à Nice
- Modification des dates du voyage à Berlin (Appariement avec la Turquie)
- Validation de la sortie « Une classe, un chercheur »
- Modification du tarif du voyage en Allemagne
- Validation d'une autorisation de signature permanente pour les conventions du BTS tourisme
- Validation de la convention d'accueil de stagiaires du lycée Pasteur Mont Roland.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**1. Organisation de l'action éducative**

**Modification des dates du voyage à Nice**

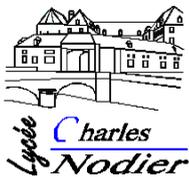
M. Schwalm, Proviseur, présente les nouvelles dates du voyage des élèves russophones à Nice présenté au CA précédent. Initialement prévu entre le 21 et le 24 avril, le voyage s'effectuera du 16 au 19 avril 2015 en raison d'un problème de disponibilité de l'organisme d'accueil.

La modification des dates du voyage à Nice est adoptée à l'unanimité  
(Acte administratif n° 58 – CA – 2014)

**Modification des dates du voyage à Berlin (Appariement avec la Turquie)**

M. Schwalm, Proviseur, présente les nouvelles dates du voyage des élèves de la section euro allemand à Berlin présenté lors du CA précédent. Initialement prévu entre le 1<sup>er</sup> et le 6 février, le voyage s'effectuera du 8 au 13 février 2015 en raison d'une incompatibilité avec la mise en place du CCF d'EPS (Epreuve du baccalauréat).

La modification des dates du voyage à Berlin est adoptée à l'unanimité  
(Acte administratif n° 59 – CA – 2014)



BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 4  
Folio : 2

**PROCES-VERBAL**  
**Séance exceptionnelle**  
**du Conseil d'Administration**  
**16/12/2014**

OBJET

Réservé au  
Directeur  
académique

**Validation de la sortie « Une classe, un chercheur »**

M. Schwalm, Proviseur, présente un projet de sortie scolaire entrant dans le cadre de la convention « une classe, un chercheur » présenté au CA précédent. Mme Roy, enseignante de SVT, emmènera les élèves de 1°S3 à L'Université de Besançon le 3 avril 2015. Les élèves participeront à un TP de Géologie et auront un temps d'échanges avec un enseignant chercheur. Le coût du transport (350 euros) est à la charge de l'établissement, aucune participation n'est demandée aux familles.

Le projet de sortie scolaire à l'Université de Besançon est adopté à l'unanimité.  
(Acte administratif n° 60 – CA – 2014)

**2. Fonctionnement matériel et financier**

**Modification du tarif du voyage en Allemagne**

M. Schwalm, Proviseur, propose de modifier à la baisse la participation des familles pour le voyage scolaire à Trèves prévu en janvier 2015 et voté le 04/11/2015. Le montant initialement prévu était de 240 euros ; il passerait à 170 euros par famille.

La modification du montant de la participation des familles au voyage à Trèves est validée à l'unanimité.  
(Acte administratif n° 61 – CA – 2014)

**3. Contrats, conventions et marchés**

**Validation d'une autorisation de signature permanente pour les conventions du BTS tourisme**

M. Schwalm, Proviseur, propose au vote une autorisation de signature permanente pour les conventions du BTS tourisme lorsque celles-ci ne contiennent pas de contrepartie financière. Ceci afin d'éviter la convocation de C.A extraordinaires et de faciliter la mise en place de ces conventions indispensables aux bonnes relations avec les partenaires institutionnels du BTS. Il propose le texte suivant au vote du CA :  
« Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de conventions de partenariat avec des personnes morales de droit public ou de droit privé sous réserve de respecter les conditions suivantes :

La convention s'inscrit dans le cadre du fonctionnement de la section de technicien supérieur Tourisme ;  
Son objet ou sa finalité est de promouvoir et/ou de faciliter l'enseignement dispensé au bénéfice des étudiants inscrits en STS Tourisme ;

La convention est conclue sans contrepartie financière ;

La durée de la convention ne peut pas dépasser cinq années, périodes de reconduction comprises. »

L'autorisation de signature permanente est adoptée à l'unanimité  
(Acte administratif n° 62 – CA – 2014)

**PROCES-VERBAL**  
**Séance exceptionnelle**  
**du Conseil d'Administration**  
**16/12/2014**

OBJET

Réservé au  
Directeur  
académique

**Validation de la convention d'accueil de stagiaires du lycée Pasteur Mont Roland**

M. Schwalm, Proviseur, présente une convention type entre le lycée Nodier et le lycée Pasteur Mont Roland de Dole afin de pouvoir accueillir en stage des élèves de Mont Roland.

La convention d'accueil de stagiaires du lycée Pasteur Mont Roland adoptée à l'unanimité.  
(Acte administratif n° 63 – CA – 2014)

**4. Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été déposée, Cependant, M. Schwalm, Proviseur, tient à présenter la structure validée par les services du Rectorat le 15 décembre 2015 :

- 8 divisions de secondes
- 1 division  $\frac{1}{2}$  de 1°L, 2 divisions de 1°ES et 3 divisions  $\frac{1}{2}$  de 1°S
- 1 division  $\frac{1}{2}$  de T°L ; 2 divisions de T°ES et 4 divisions de T°S

M. Schwalm déclare que cette structure est en adéquation avec les effectifs actuels. Si 280 élèves étaient bien affectés au lycée Nodier à la rentrée de septembre, certains ne se sont jamais inscrits dans l'établissement. En effet, un certain nombre de parents font une double inscription, une au Lycée Privé Pasteur Mont Roland et une au lycée Nodier, pour s'assurer une place au cas où l'élève ne serait pas accepté dans le premier. M. Schwalm a alerté les services académiques sur ce thème afin que cela soit pris en compte lors de l'affectation des élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 35.

**Le Président : M. Frédéric SCHWALM**



**Le Secrétaire de Séance : M. Jean Luc BERGEROT**